

Spectacle vivant : la Bourgogne-Franche-Comté s'engage pour le rayonnement des artistes régionaux

PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE (ONDA)

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Onda (Office national de diffusion artistique) ont signé, ce jeudi 16 avril 2026, une convention de partenariat pour favoriser le rayonnement national des œuvres régionales et accompagner les mutations du spectacle vivant sur le territoire. Ce soutien stratégique vise à lever les freins à la mobilité des artistes tout en renforçant les dynamiques de coopération entre les structures culturelles locales.

La signature officielle s'est tenue au Conseil régional, à Dijon (Côte-d'Or) en présence de Bertrand VEAU, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté à la culture et au patrimoine et de Marie-Pia BUREAU, directrice de l'Onda.

Avec cette signature, la Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières Régions de France à formaliser une telle collaboration avec l'Onda.

Face aux difficultés actuelles de diffusion des œuvres et aux nouveaux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Onda ont décidé d'unir leurs forces. Ce partenariat stratégique vise deux objectifs prioritaires : renforcer la mobilité des artistes régionaux et stimuler la coopération entre les structures de diffusion (théâtres, saisons culturelles, festivals) du territoire.

Un fonds dédié au spectacle vivant

Pour concrétiser cet engagement, la Région apporte une contribution financière de 50 000 € aux dispositifs de l'Onda. Ce soutien porte le fonds total à destination du secteur en Bourgogne-Franche-Comté à 150 000 € (répartis pour deux tiers par l'Onda et un tiers par la Région).

Ce financement permettra notamment :

- D'accompagner la circulation des artistes régionaux.
- De soutenir les initiatives de coopération axées sur la durabilité de la création.
- De favoriser le renouvellement des modes de rencontre avec les habitants sur de nouveaux territoires.

Un partenariat ouvert à toutes les esthétiques

La convention couvre un large spectre artistique : théâtre, danse, cirque, marionnette, ainsi que les musiques de création (contemporaines et improvisées). Elle concerne les spectacles destinés aux adultes comme à la jeunesse, qu'ils soient présentés en salle, sous chapiteau ou dans l'espace public.

« J'ai fait du soutien à la culture une priorité régionale. Nous avons choisi de sanctuariser les crédits consacrés à la culture pour 2026 quand beaucoup d'autres collectivités multiplient les coupes budgétaires en la matière. Cette convention avec l'ONDA constitue un levier d'action concret pour lever les freins à la diffusion et permettre au talent de nos artistes régionaux de rayonner sur l'ensemble de la scène nationale. » - Jérôme DURAIN, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Un webinaire de présentation dédié aux professionnels du secteur aura lieu le lundi 20 avril 2026 à 14h.
Le lien de connexion est disponible sur la page : www.onda.fr/conventionbfc.

À propos de l'Onda :

L'Office national de diffusion artistique encourage la diffusion des formes contemporaines du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire national en animant un réseau de professionnels et en apportant des soutiens financiers aux lieux et festivals.